

ME DOUDOU NDOYE SUR LA GOUVERNANCE FONCIERE AU SENEGAL «La loi sur le Domaine national datant de 1964 sera réformée»

Le président de la Commission nationale sur la réforme foncière au Sénégal, Me Doudou Ndoye, a indiqué hier, que la loi sur le Domaine national qui date de 1964 sera réformée. Il l'a dit au cours de l'atelier de validation technique des résultats de l'étude : «Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (Cagf) : application au Sénégal», organisé par la Banque mondiale.

Le chef de l'Etat, Macky Sall, a confié au mois de décembre dernier, les rênes de la Commission nationale sur la réforme foncière à Me Doudou Ndoye. Ce dernier a présidé hier un atelier de validation technique des résultats de l'étude : «Cadre d'analyse de la gouvernance foncière (Cagf) : application au Sénégal», organisé par la Banque mondiale. Me Ndoye en a profité pour rappeler que la loi sur le Domaine national a été adoptée en 1964 sur un fondement idéologique socialiste. Selon lui, «elle a privé toutes les personnes vivant dans le monde rural du droit de propriété». Il a ajouté qu'avec l'existence maintenant des conseillers ruraux qui dirigent l'application de cette loi, son abrogation ne sera pas demandée, car elle est inscrite dans les usages. Mais, poursuit-il, des «réformes seront faites de sorte que les conseillers ruraux qui gèrent les terres du monde rural aient suffisamment de pouvoir et de moyens afin d'aider les paysans à s'enrichir.»

«Rien de ce qui est arrivé en Côte d'Ivoire n'arrivera au Sénégal»

Me Doudou Ndoye a rejeté avec force l'éventualité que les problèmes politico-fonciers qui ont plongé le pays de la lagune Ebrié dans une crise sans précédent se reproduisent au Sénégal. «Pour la simple raison, argue-t-il, que la commission est composée de 75 personnes d'une extrême compétence et qui pensent toutes la même chose après sept mois de travail.» A son avis, «il n'y a pas au Sénégal et en Afrique un groupe plus compétent que celui qu'il dirige». Il reste convaincu que «la commission réussira sa mission, si bien entendu, les moyens matériels et financiers suivent». Au bout de 7 mois de travail, note Me Ndoye, «j'affirme que nous réussirons au Sénégal ce que personne n'a jamais réussi en Afrique».

Le Cncr intègre la commission

Les organisations paysannes avaient récemment dénoncé leur exclusion de la Commission nationale sur la réforme foncière. Cette «injustice» est désormais corrigée car, selon Me Doudou Ndoye, le Conseil national de concertation des ruraux (Cncr) a accepté d'intégrer la commission. Selon lui, «le monde paysan est bien représenté dans celle-ci» et lui-même est issu de ce milieu, car son premier salaire obtenu en décembre 1972 lui a permis d'acheter un terrain agricole de 50ha à Bambilor. Avant de s'interroger : «Si le monde paysan est composé de tous ceux qui vivent dans les campagnes, de quel droit peut-on choisir tel au détriment de tel autre ?» Pour lui, le monde sénégalais, dans son intégralité, est représenté dans la commission. Me Ndoye a, dans la foulée, invité tous les Sénégalais qui ont fait des recherches sur les questions foncières à lui envoyer les résultats de leurs recherches pour que la commission puisse prendre la meilleure décision.

De son côté, le Représentant résident par intérim de la Banque mondiale, Demba Baldé, a rappelé que le Gagf est un outil de diagnostic et d'analyse qui permet d'évaluer le statut de la gouvernance foncière d'un pays, et donc, les politiques et les pratiques foncières. Et de conclure : «Il s'agit d'un processus participatif qui s'appuie de manière systématique sur le savoir-faire local et les données existantes.»

IBRAHIMA DIAKHABY

Source : <http://www.gfm.sn/dep-actualite/item/2716-me-doudou-ndoye-sur-la-gouvernance-fonciere-au-senegal-la-loi-sur-le-domaine-national-datant-de-1964-sera-r%C3%A9form%C3%A9e.html>